



Délibération n°2022_DEL_168

Objet

Environnement – Prévention et valorisation des déchets et milieux aquatiques : Tarif 2023 – Redevance Spéciale

Nombre de membres en exercice : 41
Nombre de présents : 28
Nombre de votants : 33
Date de la convocation : 13 Décembre 2022

Le 19 Décembre 2022 à 19h00,

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes « L'Farto » de Massingy (74150), sous la Présidence de M. Christian HEISON, Président.

Présents :

M. DUMONT Patrick – M. ROLLAND Alain - M. LACOMBE Jean-Pierre - M. FAVRE Jean-Pierre
M. BLOCMAN Jean-Michel - MME VIBERT Martine – M HEISON Christian - M. DÉPLANTE Daniel
MME CINTAS Delphine - M. TURK-SAVIGNY Eddie – MME BOUKILI Manon - MME DUMAINE Fanny
MME STABLEAUX Marie – MME COGNARD Catherine - MME CHAL Ingrid - M. DULAC Christian - M. CLEVY Yannick – MME ORSO-MANZONETTA MARCHAND Pauline - M. BERNARD-GRANGER Serge -
M. PERISSOUD Jean-François - M. TRANCHANT Yohann - MME BOUCHET Geneviève - M. BISTON Sylvain – M. MUGNIER Joël - M. RAVOIRE François - M. DERRIEN Patrice – MME VENDRASCO Isabelle – MME GIVEL Marie.

Excusés :

- MME ROUPIOZ Sylvia qui a donné pouvoir à M. HEISON Christian
- MME KENNEL Laurence qui a donné pouvoir à M. FAVRE Jean-Pierre
- MME DAUNIS Christiane qui a donné pouvoir à M. LACOMBE Jean-Pierre
- M. TRUFFET Jean-Marc qui a donné pouvoir à MME DUMAINE Fanny
- M. HECTOR Philippe qui a donné pouvoir à M. BERNARD-GRANGER Serge
- M. BASTIAN Patrick
- M. LOMBARD Roland
- M. MONTEIRO-BRAZ Miguel
- MME BONANSEA Monique
- M. DUPUY Grégory
- M. ABRY Michel
- MME CHARVIER Florence
- MME PAILLE Françoise

MME Delphine CINTAS a été élue secrétaire de séance.

Rapporteur : Monsieur Yohann TRANCHANT, Vice-président

Comme défini dans la délibération du Conseil communautaire n°2016_DEL_137 du 12 décembre 2016 instituant la Redevance Spéciale sur le territoire de la Communauté de Communes, les coûts des différents services supportés par la Communauté de Communes sont définis annuellement dans le cadre de la méthode (matrice standard d'expression des coûts) définie par l'ADEME (Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie).

Il est proposé d'appliquer les tarifs suivants :

REDEVANCE SPECIALE		Tarifs 2023 TTC	Tarifs 2022 pour mémoire	
P _{OMr}	Prix net au litre pour les déchets assimilés aux ordures ménagères résiduelles	0,0279 €/L	0,0270 €/L	
P _{OMr} Campings	Prix net à la nuitée pour les déchets assimilés aux ordures ménagères résiduelles des campings	0,1763 €/nuitée	0,1663 €/nuitée	
P _{OMr} Cimetières	Forfait annuel pour les déchets assimilés aux ordures ménagères résiduelles des cimetières non équipés d'aire de tri des déchets verts	< 1 000 hab	21 €/an	20 €/an
		1 000 à 2 000 hab	85 €/an	83 €/an
		2 000 à 5 000 hab	257 €/an	249 €/an
		> 5 000 hab	1 117 €/an	1 081 €/an
P _{PAPIER} Bacs	Prix net au litre pour le papier collecté en bacs de bureaux	0,0140 €/L	0,0135 €/L	
P _{OMr} tonne	Prix net à la tonne pour les déchets assimilés aux ordures ménagères résiduelles	279,46 €/T	269,99 €/T	

Après en avoir délibéré,
Le conseil communautaire, **PAR 33 VOIX POUR**,
FIXE les tarifs Redevance Spéciale pour l'année 2023 comme exposé ci-dessus.

La secrétaire de séance,

Delphine CINTAS



Le Président,

Christian HEISON



Acte certifié exécutoire le : 22 DEC. 2022
Transmis en Préfecture le : 22 DEC. 2022
Publication sur le site internet le 22 DEC. 2022

Le Président

C. HEISON

